

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 24171
---	--	----------------------------

SEANCE du : 14 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 8 octobre 2024.

ETAIENT PRESENTS

Thierry BAUDOUIN	Sandra CAILTON	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN
Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Pascal GABILY	Pierre MORIN
Philippe BARON	Bruno COTHOUIS	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Emmanuelle MENARD	Alain ROBIN
Bruno BODIN	Stéphanie FILLON	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Marie JARRY, Pouvoir à Jean-François MOREAU	Pierre BUREAU, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Constance MACKOW, pouvoir à Alain ROBIN
Jamel CHENIOUR, pouvoir à Thierry BAUDOUIN	Marinette TALLIER, pouvoir à Sandra CAILTON	Véronique VILLEMONTAIX, pouvoir à Bruno BODIN
Philippe ROBIN	Rodolph THIBAUDEAU	Florence BAZZOLI
Anita BRIFFE		

Secrétaire de séance : Bruno COTHOUIS, assisté des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Convention d'objectifs et de financement de la CAF (avenant intégrant des mesures nouvelles)

Document annexé et présenté en séance.

Madame le Maire présente le dossier.

Une convention d'objectifs et de moyens a été signée entre la Ville de Bressuire et la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres en mars 2022.

Dans l'objectif de soutenir le développement de l'offre d'accueil et renforcer les démarches inclusives, un nouvel avenant intégrant de nouvelles modalités de financements à destination des ALSH Périscolaires est proposé.

Il intègre notamment :

- Une majoration de la subvention ALSH par heure d'accueil réalisée (+4.50 € / heure) uniquement pour les enfants bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeéh)
- La possibilité pour la CAF de financer les développements d'activité dans les accueils via le bonus territoire (Ctg), pour les heures d'accueil nouvelles et dans la limite d'un pourcentage basé sur les heures existantes contractualisées.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** l'avenant à la convention tel que présenté en séance
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer ledit avenant

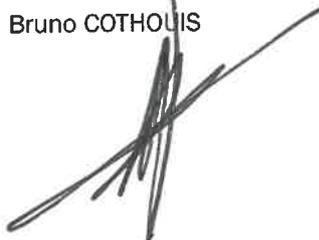
Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20241017-DG_DEL_2024_171-DE
 Date de télétransmission : 17/10/2024
 Date de réception préfecture : 17/10/2024

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

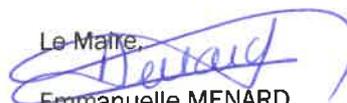
Le Secrétaire de séance,

Bruno COTHOUIS



Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20241017-DG_DEL_2024_171-DE
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfecture : 17/10/2024